



**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre des Députés**  
Luxembourg

Luxembourg, le 9 août 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de la Culture au sujet de l'exécution du « Zukunftspak ».

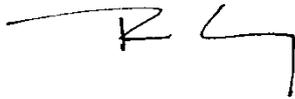
Dans un courrier daté du 29 juillet 2016, Monsieur le Ministre des Finances a sollicité une prolongation du délai pour répondre à notre question parlementaire n°2243 du 22 juillet 2016, alors que d'après Monsieur le Ministre les questions soulevées nécessitent la consultation de différents départements.

Pour décharger Monsieur le Ministre des Finances, nous nous permettons d'adresser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Culture :

- Monsieur le Ministre peut-il nous fournir une mise à jour de l'incidence financière des mesures de restructuration budgétaire concernant son ministère sur base du présent tableau en y intégrant les prévisions de juin 2016 et les comptes provisoires pour l'année 2015 :

02/32 Ministère de la Culture				2015			2016			2017			2018			2019
N°	Mesures	Prévisions 12/2014	Prévisions 6/2015	Différence	Prévisions 6/2015											
32	Aménagement artistique	30	30	0	150	150	0	200	200	0	250	250	0	250		
33	Redéfinition des missions assurées par l'ALAC pour compte du Ministère de la Culture	150	0	-150	150	0	-150	150	0	-150	150	0	-150	0		
34	Révision de l'allocation par le Fonds pour les monuments historiques de subventions pour des travaux de restauration d'immeubles	1 000	1 000	0	1 500	1 500	0	1 500	1 500	0	1 500	1 500	0	1 500		
35	Réorganisation des activités de protection et de mise en valeur du patrimoine archéologique et architectural réalisées par le Service des sites et monuments et le Centre national de recherche archéologique.	0	0	0	1 000	0	-1 000	1 000	0	-1 000	1 000	0	-1 000	0		
36	Analyse de l'intérêt d'un recentrage des activités dans le domaine de l'art contemporain ainsi que de l'existence de synergies éventuelles.	0	0	0	200	200	0	300	300	0	300	300	0	300		
37	Réduction des frais de fonctionnement de certaines institutions culturelles en introduisant un modèle de gestion saisonnier pour certaines de leurs activités.	200	200	0	200	50	-150	200	50	-150	200	50	-150	50		
38	Remplacement du service de restauration par une cafétéria auprès du Musée national d'histoire naturelle	80	80	0	80	40	-40	80	40	-40	80	40	-40	40		
39	Régularisation du statut d'une partie du personnel du CNA	300	300	0	300	300	0	300	300	0	300	300	0	300		
40	Réduction des frais à financer par le Fonds pour les monuments historiques suite à une redéfinition de ses projets prioritaires	1 000	1 000	0	1 000	1 000	0	1 000	1 000	0	1 000	1 000	0	1 000		
41	Développement d'un nouveau concept de financement des fouilles d'urgence à réaliser par le Centre national de recherche archéologique en ayant recours à une contribution participative privée dans le secteur de l'aménagement du territoire	1 000	0	-1 000	1 500	n.d.		1 500	n.d.		1 500	n.d.		n.d.		
T5	Total 02/32 Ministère de la Culture	3 760	2 610	-1 150	6 080	3 240	-2 840	6 230	3 390	-2 840	6 280	3 440	-2 840	3 440		

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



Gilles Roth  
Député



Diane Adehm  
Députée

LM